

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
Règlement type
(Vingtième et deuxième édition révisée)

Rectificatif

*NOTA : Les rectificatifs à la vingt et deuxième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses sont disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante :
<https://unece.org/transport/dangerous-goods/un-model-regulations-rev-22>*

Volume I

- 1. Chapitre 1.2, 1.2.1, définition de « Liquide », dernière phrase, après « l'Accord »**
Supprimer européen
- 2. Chapitre 1.2, 1.2.1, définition de « Dispositif de stockage à hydrure métallique »**
Sans objet en français.
- 3. Chapitre 1.2, 1.2.1, définition de « Citerne mobile », dernier paragraphe, après « les citernes non métalliques »**
Ajouter (excepté les citernes mobiles en PRF, voir chapitre 6.9)
- 4. Chapitre 1.2, 1.2.1, définition de « Matières plastiques recyclées », deuxième phrase**
Au lieu de attestées lire documentées
- 5. Chapitre 1.2, 1.2.1, définition de « Matières plastiques recyclées », troisième phrase, après « tri préalable »**
Ajouter approprié
- 6. Chapitre 1.2, 1.2.1, définition de « Pression de service », alinéa b)**
Au lieu de le volume de solvant spécifié lire la quantité de solvant spécifiée

7. Chapitre 1.5, 1.5.2.5, première phrase

Sans objet en français.

8. Chapitre 2.5, 2.5.3.2.4, rubrique pour « PEROXYDICARBONATE D'ISOPROPYLE ET DE sec-BUTYLE+PEROXYDICARBONATE DE BIS (sec-BUTYLE)+ PEROXYDICARBONATE DE DIISOPROPYLE », colonne « Concentration »

Au lieu de $\leq 32 + \leq 15 - 18 \leq 12 - 15$ *lire* $\leq 32 + \leq 15 - 18 + \leq 12 - 15$

Volume II

9. Chapitre 4.1, 4.1.3.3, dernière phrase

Sans objet en français

10. Chapitre 4.1, 4.1.3.3, à la fin

Au lieu de dans l'instruction d'emballage pertinente *lire* dans l'instruction d'emballage ou la disposition spéciale pertinentes

11. Chapitre 4.1, 4.1.4.3, instruction d'emballage LP906, troisième phrase

Sans objet en français

12. Chapitre 4.1, 4.1.4.3, instruction d'emballage LP906 4), deuxième phrase

Sans objet en français

13. Chapitre 4.1, 4.1.4.3, instruction d'emballage LP906 4), deuxième phrase

Au lieu de configuration *lire* disposition

14. Chapitre 4.2, 4.2.5.2.6, deuxième phrase

Sans objet en français

15. Chapitre 4.2, 4.2.5.2.6, deuxième phrase

Au lieu de citernes en matière plastique *lire* citernes mobiles en matière plastique

16. Chapitre 5.4, 5.4.1.5.3, première paragraphe

Au lieu de des emballages de plus grande dimension ou des grands emballages d'un type et d'un niveau d'épreuve appropriés *lire* des emballages ou grands emballages de plus grande dimension, d'un type et d'un niveau d'épreuve appropriés pour une utilisation en tant qu'emballage de secours

17. Chapitre 6.2, 6.2.1.5.2 e)

Supprimer doivent être vérifiées

18. Chapitre 6.2, 6.2.1.6.1 d), nota 3

Substituer au texte existant :

3 : Le contrôle de l'état intérieur du 6.2.1.6.1 b) et l'épreuve de pression hydraulique du 6.2.1.6.1 d) peuvent être remplacés par un contrôle par ultrasons, effectué conformément à la norme ISO 18119:2018 pour les enveloppes de bouteilles sans soudure en acier et en

alliages d'aluminium. Pendant une période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2024, la norme ISO 10461:2005 + A1:2006 peut être utilisée pour les enveloppes de bouteilles en alliage d'aluminium sans soudure et la norme ISO 6406:2005 peut être utilisée pour les enveloppes de bouteilles en acier sans soudure, à cette même fin.

19. Chapitre 6.2, 6.2.1.6.1 (d), nota 4

Au lieu de le tuyau collecteur *lire* les tuyaux collecteurs

20. Chapitre 6.2, 6.2.1.7.2, deuxième phrase

Au lieu de Des évaluations d'aptitude des fabricants de fermetures doivent être effectuées *lire*
Une évaluation d'aptitude des fabricants de fermetures doit être effectuée

21. Chapitre 6.5, 6.5.6.3.2

Au lieu de 6.5.5.4.9 *lire* 6.5.5.4.8

22. Chapitre 6.7, nota sous le titre du chapitre

Au lieu de citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres (PRF) *lire* citernes mobiles à réservoir en matière plastique renforcée de fibres (PRF)

23. Chapitre 6.9, 6.9.2.1, définition de « Enroulement filamentaire », deuxième phrase

Sans objet en français

24. Chapitre 6.9, 6.9.2.1, définition de « Réservoir en PRF »

Supprimer au stockage et

25. Chapitre 6.9, 6.9.2.1, définition de « Citerne en PRF »

Substituer au texte existant

Citerne en PRF, une citerne mobile construite avec un réservoir en PRF comportant des fonds, des équipements de service, des dispositifs de décompression et d'autres équipements ;

26. Chapitre 6.9, 6.9.2.1, définition de « Revêtement », après « une couche »

Ajouter de la surface

27. Chapitre 6.9, 6.9.2.2.3, phrase d'introduction

Au lieu de système de gestion de la qualité *lire* système qualité

28. Chapitre 6.9, 6.9.2.2.3 f)

Au lieu de réservoir échantillon représentatif *lire* échantillon témoin de réservoir

29. Chapitre 6.9, 6.9.2.2.3.1, deuxième phrase

Sans objet en français

30. Chapitre 6.9, 6.9.2.2.3.4, phrase d'introduction

Sans objet en français

31. **Chapitre 6.9, 6.9.2.2.3.4, nota**
Au lieu de Les couches peuvent être combinées *lire* Les éléments peuvent être combinés
32. **Chapitre 6.9, 6.9.2.2.3.5, première phrase (deux fois) et dernière phrase**
Au lieu de revêtement interne *lire* revêtement
33. **Chapitre 6.9, 6.9.2.2.3.7, deuxième phrase**
Supprimer En outre,
34. **Chapitre 6.9, 6.9.2.2.3.11, deuxième paragraphe, première phrase**
Au lieu de revêtement de la surface interne *lire* revêtement
35. **Chapitre 6.9, 6.9.2.2.3.11, deuxième paragraphe, deuxième phrase**
Au lieu de revêtement interne *lire* revêtement
36. **Chapitre 6.9, 6.9.2.3.4, alinéa K₄, sous-alinéa 1.0**
Au lieu de système de gestion de la qualité *lire* système qualité
37. **Chapitre 6.9, 6.9.2.3.4, alinéa K₄, sous-alinéa 1.0**
Au lieu de 6.9.2.7.1.2 i) *lire* 6.9.2.7.1.2 h)
38. **Chapitre 6.9, 6.9.2.3.4, alinéa K₄, sous-alinéa 1.1**
Au lieu de système de gestion de la qualité *lire* système qualité
39. **Chapitre 6.9, 6.9.2.7.1.2 d)**
Au lieu de aux normes ISO 14125:1998 et ISO 14125:1998/Amd 1:2011 *lire* à la norme ISO 14125:1998 + Amd 1:2011
40. **Chapitre 6.9, 6.9.2.7.1.2 e)**
Au lieu de 6.9.2.2.4 *lire* 6.9.2.2.3.2
41. **Chapitre 6.9, 6.9.2.7.1.2 e) ii)**
Au lieu de aux normes ISO 14125:1998 et ISO 14125:1998 + Amd 1:2011 *lire* à la norme ISO 14125:1998 + Amd 1:2011
42. **Chapitre 6.9, 6.9.2.7.1.2 f)**
Au lieu de 6.9.2.2.4 *lire* 6.9.2.2.3.2
43. **Chapitre 6.9, 6.9.2.7.1.2 h) i)**
Sans objet en français
44. **Chapitre 6.9, 6.9.2.7.1.2 h) ii), après « Mesure indirecte »**
Ajouter des caractéristiques
45. **Chapitre 6.9, 6.9.2.7.1.3 a), première phrase**
Au lieu de revêtement interne *lire* revêtement

46. Chapitre 6.9, 6.9.2.8.3

Au lieu de système de gestion de la qualité lire système qualité
